

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de la souveraineté alimentaire

## **AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU ROUSSILLON (CIVR)**

Le CIVR a demandé une extension de l'accord interprofessionnel du 17 décembre 2024 portant notamment sur les cotisations interprofessionnelles pour les années 2025, 2026 et 2027.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

soit par voie électronique à l'adresse suivante :

- [consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr](mailto:consultationcvo-boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr) en indiquant en objet du message « CIVR – CVO 2025 » ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Service du développement des filières et de l'emploi - Sous-direction des filières agroalimentaires - Bureau (en charge du dossier) - 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

## ANNEXE 1

ORGANISATION INTERPROFESSIONNELLE			
Période	2025	2026	2027
<b>I. - Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164 (4) du règlement n° 1308/2013) :</b>	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €		
a) Connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action (s) :	88 389	88 839	88 839
b) Règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales ; Objet et description de la ou les action (s) : <b>Suivi Aval Qualité des produits</b>	13 400	13 400	13 400
c) Elaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union ;(Avec a) Objet et description de la ou les action(s) : <b>CNIV</b>	47 000	47 000	47 000
d) Commercialisation ; Objet et description de la ou les action(s) :			
e) Protection de l'environnement ; Objet et description de la ou les action (s) :			
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Objet et description de la ou les action(s) : <b>Actions de communication locales, nationales, internationales</b>	2 447 261	2 447 261	2 447 261
g) Mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques ; Objet et description de la ou les action(s) :			
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique ; Objet et description de la ou les action(s) :			
i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) : <b>Programmes techniques Interprofessionnels, confiés à la Station de Tresserre "Vinopole Roussillon"</b>	70 000	70 000	70 000
j) Recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ; Objet et description de la ou les action(s) :			
k) Définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage ; Objet et description de la ou les action(s) :			
l) Utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits ; Objet et description de la ou les action(s) :			
m) Santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments ; Objet et description de la ou les action(s) :			
n) Gestion des sous-produits. Objet et description de la ou les action(s) :			
<b>Totaux</b>	<b>2 666 500</b>	<b>2 666 500</b>	<b>2 666 500</b>
<b>II. - Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</b>	<b>CVO</b>	<b>1 463 969</b>	<b>1 463 969</b>
	<b>Subventions</b>	<b>778 656</b>	<b>778 656</b>
	<b>Vente Matériel PLV</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
	<b>Produits divers</b>	<b>358 875</b>	<b>408 875</b>
			<b>334 075</b>

## (1) taux de CVO par Indication Géographique 2025-2026-2027 (en € HT/ha)

VINS SECS	2025	2026	2027
<b>Appellation d'Origine Protégée (AOP)</b>			
Côtes du Roussillon	4,5	4,5	4,5
Côtes du Roussillon Les Aspres	4,5	4,5	4,5
Côtes du Roussillon Villages	5	5	5
Côtes du Roussillon Villages Caramany	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Latour de France	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Les Aspres	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Lesquerde	5,5	5,5	5,5
Côtes du Roussillon Villages Tautavel	5,5	5,5	5,5
Maury sec	5,5	5,5	5,5

<b>Indication Géographique Protégée (IGP)</b>			
Côtes Catalanes	2	2	2
<b>VINS DOUX NATURELS</b>			
<b>Appellation d'Origine Protégée (AOP)</b>			
Grand Roussillon	2,9	2,9	2,9
Maury	7	7	7
Muscat de Rivesaltes	7	7	7
Rivesaltes	7	7	7

<b>Signature du Président</b>  	 <p> Conseil Interprofessionnel des Vins du Roussillon  19 Av. de Grande-Bretagne - BP 649  66006 PERPIGNAN CEDEX  T. +334 68 51 21 22  <a href="mailto:info@roussillon.wine">info@roussillon.wine</a> </p>
---------------------------------------	--